



LYCEE FRANÇAIS MLF de BAHREIN

PROCES-VERBAL CONSEIL ETABLISSEMENT Mardi 22 octobre 2019

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal du 16 juin 2019
- 2/ Adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement
- 3/ Bilan de rentrée : Travaux d'été, effectifs, examens
- 4/ Plan de formation continue des enseignants
- 5/ Installation des instances
- 6/ Projets voyages scolaires
- 7/ Projet d'établissement – visite BQA
- 8/ Préparation rentrée 2020
- 9/ Décision Budgétaire Modificative
- 10/ Questions diverses (déposées au secrétariat de Direction avant le 18 octobre 2019 à 15h)

Début du conseil d'établissement : 16h10

Pour le premier Conseil d'Etablissement, titulaires et suppléants sont conviés afin d'effectuer la répartition dans les différentes instances.

Le quorum étant atteint (13 présents pour 15 membres de droits), Madame le proviseur ouvre la séance et présente les excuses des personnes suivantes :

- Mustapha HOUARI (DAF)
- Sandrine BARDET (parent d'élève suppléante)

Personne absente :

- Joelle BOUJACLI (parent d'élève titulaire)

Membres de droit :

- **5 représentants de l'administration :**
 - o le Chef d'établissement (par délégation du Directeur Général de la Mission Laïque Française) : Mme BESSETTE
 - o le Directeur Administratif et Financier : M. HOUARI
 - o le Gestionnaire comptable : M. FEDANE
 - o le Conseiller Principal d'Education : M. MATHIS
 - o le Directeur du primaire : M. PEREME
- **3 représentants des parents d'élèves (1^{er} et 2nd degré)**
Mme MECHOUET Hassina / Mme PLUCHET Ghada
Mme ESREB MALAS Nada / Mme BARDET Sandrine
Mme BOUJACLI Joëlle / Mme BELLATO Laura
- **2 représentants des élèves du 2nd degré**
Al-BINFALAH Israa (1^{ère} A) / HONEIN Gaëlle (TS)
MOKHTAR Brahim Khalil (1^{ère} B) / PARCZYNSKI Milo (TS)
- **4 représentants des personnels d'enseignement** (3 du premier degré et 1 du second degré)
Mme BILAEY Sophie/ Mme MIRZA Hina
M. MIGNOT Chris / Mme ISTAMBOULY Micheline
Mme KALASH Soraya / Mme REBOURS Fanny
M. VALDES / M. BENYAHIA
- **1 représentant des personnels non enseignants** (administratifs ou de service)
 - o M. POIRIER / Mme TANNOUS

Invité :

M. MAYER : nouveau Conseiller de Coopération pour l'Ambassade de France à Bahreïn.

Mme le proviseur remercie l'ensemble des membres présents et note l'importance de la nomination des suppléants, les titulaires pouvant être retenus.

Secrétaire de séance nommé, membre de l'administration : M. MIGNOT

1/ Approbation du procès-verbal du 16 juin 2019

Madame le proviseur demande aux membres leurs remarques ou commentaires éventuels sur le dernier procès-verbal.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Le Conseil d'établissement émet un avis favorable à l'adoption du procès-verbal du dimanche 16 juin 2019.

2/ Adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement

Un règlement intérieur (en annexe) est proposé à l'ensemble des membres afin de faciliter le déroulement des Conseils d'établissement.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Le Conseil d'établissement émet un avis favorable à l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement pour l'année 2019 – 2020.

3/ Bilan de rentrée : Travaux d'été, effectifs, résultats aux examens

Travaux d'été :

▪ **Au primaire :**

Un parking a été aménagé à l'arrière de l'école primaire. Il permet un stationnement plus large et une circulation plus fluide, notamment sur l'Avenue 8. Des équipes de police sont en renfort tous les jours. Pour améliorer le confort des usagers, l'établissement est en réflexion pour un aménagement du sol ensablé. Les accords de la Municipalité sont à obtenir en amont.

Les anciens préfabriqués de la cour du primaire ont été détruits. Des ombrières et une grille métallique ont été installées à la place. Cela donne une autre dimension à la cour primaire. Un cheminement a aussi été créé pour les parents qui peuvent désormais traverser la cour ou déposer ou récupérer leur enfant en toute sécurité.

Une salle de garderie a été aménagée pour que les enfants patientent en cas d'arrivée parfois tardive de leurs parents.

Grace au concours du Comité de Parents d'élèves, des casiers individuels en bois ont été installés dans toutes les salles de classes. Ceci permet à chaque élève de déposer son sac, sa lunch box et laisser des livres ou cahiers à l'école.

▪ **Au secondaire :**

Les bancs dans les couloirs ont été installés et permettent aux élèves de s'asseoir et aux sacs et lunch box d'être rangés dessous.

Le foyer a été entièrement rénové avec le concours de l'architecte d'intérieur Mme Kayali. Il est configuré pour répondre à plusieurs usages : salle de travail ou de permanence en journée ; salle de détente pour les lycéens sur la pause méridienne.

Aménagements de rentrée :

Un défibrillateur neuf vient d'être installé devant le service Vie Scolaire.

Le CDI, lieu de lecture et de recherche documentaire, a été réaménagé avec l'installation de canapé, fauteuils, tables basses offerts par le Comité de parents d'élèves.

Madame le Proviseur profite de cette instance pour saluer et remercier solennellement le travail et la générosité du Comité de Parents d'Elèves.

Effectifs : Les effectifs de classes sont très raisonnables (entre 16 et 24 élèves par classe). A ce jour, 457 élèves au primaire, 244 au secondaire soit un total de 701 élèves. La prévision budgétaire est basée sur 720 élèves sachant que la seule source de recette sont les frais d'écolage. Une décision budgétaire modificative est à l'ordre du jour.

Examens :

- Résultats :

Au DNB : un seul échec sur 38 candidats (97% de réussite) avec une nette augmentations de mentions à 95% et 78% de mentions B et TB (63% l'année dernière).

Au BACS : un seul refusé parmi 8 candidats ce qui porte le taux de réussite à 87% avec 85% de mentions B et TB (50% l'année dernière)

Au BAC ES : 100% de réussite et 20% de mentions B et TB (83% l'année dernière)

On remarque que les effectifs étant très faibles, les pourcentages bruts ne peuvent pas être très significatifs.

- Tarification examens :

La passation de tout examen est individuelle, nominative et génère un coût supporté par l'Etat français (élaboration et contrôle des sujets, envoi des sujets, rémunération des jurys...), par l'établissement mutualisateur de zone (organisation des corrections, des harmonisations, des oraux de rattrapage...). Cette somme attribuée à chaque candidat lors de son inscription doit faire l'objet d'une facturation spécifique nominative et qui ne peut juridiquement pas être supportée par un tiers (ici, l'institution collective qu'est l'établissement).

A compter de cette rentrée, la facturation pour examen sera établie pour chaque candidat présenté à hauteur de :

- DNB : 35€ (15 BD)

- Baccalauréat : 100€ en 1^{ère} (42 BD), 250€ pour les terminales (104 BD)

L'établissement fait simplement office de « boîte aux lettres » pour reverser intégralement les sommes dûes à l'Etat français.

Suite à la question de Madame Mechouet sur la raison de cette décision de la facturation aux familles par rapport aux années précédentes, Madame le Proviseur explique que cette question n'avait sans doute jamais été pensée au niveau de l'établissement alors qu'elle aurait dû l'être.

4/ Plan de formation continue des enseignants

Soucieux de l'importance de la formation professionnelle régulière de chaque personnel, et dans une perpétuelle recherche de développement de la qualité de l'enseignement dispensé au lycée français MLF de Bahreïn, la Direction soutient sa politique d'accès au plan de formation proposé dans la zone de mutualisation Moyen-Orient.

En 2019-2020, 24 stagiaires sont retenus pour ce plan régional AEFE (22 en 2018-2019).

S'ajoutent :

-2 néo recrutés au primaire et 2 néo recrutés au secondaire (3 rencontres en présentiel dans l'année)

-2 inscrits au stage MLF-AFLEC sur l'éloquence et 3 inscrits au stage MLF-AFLEC sur les sciences cognitives.

-3 inscrits (public désigné) à un stage exceptionnel proposé par le SORES (Service de l'Orientation et de l'Enseignement Supérieur).

Au total, 36 enseignants participeront à une action de formation cette année. Ce sont 15 de plus que l'année dernière. Tous les stages ont lieu aux Emirats ce qui implique d'une part un déplacement en avion et d'autre part le remplacement des collègues afin d'assurer la continuité pédagogique. Il est demandé à chaque stagiaire de faire un bilan de retour de stage à ses collègues de la discipline ou du niveau.

Par ailleurs, des référents disciplinaires de zone et inspecteurs de l'Education national venant d'académies partenaires en France interviendront auprès des équipes tout au long de l'année. Cette politique globale de formation et d'accompagnement des personnels s'inscrit dans l'axe 1 du projet d'établissement.

5/ Installation des instances 2019 - 2020

Cette année, les élections se sont déroulées pour tous le 13 octobre.

20% de participation parents pour le conseil d'école comme pour le conseil d'établissement. Une seule liste était présentée pour chacun des conseils.

80% de participation pour les personnels où une seule liste était présentée par collègue.

Commission Hygiène et Sécurité (CHS)

Présidée par le chef d'établissement

Directeur d'école

Gestionnaire

CPE

Infirmière scolaire

2 représentants élus 1^{er} degré : Mme Rebours – Mme Rizwan

1 représentant élu 2nd degré : M. Benyahia

1 représentant élu administratif : M. Poirier

2 parents élus : Mme Malas – Mme Bardet

1 élève élu : Mlle Al Binfallah

Commission Permanente

Présidée par le chef d'établissement

Directeur

Gestionnaire

1 représentant élu 1^{er} degré : Mme Bilaey

1 représentant élu 2nd degré : M. Valdes

1 représentant élu administratif : M. Poirier

2 parents élus : Mme Mechouet – Mme Pluchet

1 élève élu : M. Mokhtar

Conseil du second degré (questions pédagogiques du 2nd degré et Vie scolaire)

Présidé par le chef d'établissement

Gestionnaire

CPE

1 représentant élu du 2nd degré : M. Valdes

1 représentant élu administratif : Mme Tannous

2 représentants de parents élus : Mme Mechouet – Mme Bardet

1 élève élu : Mlle Al Binfallah

Conseil d'école

Présidé par le Directeur d'école (par délégation du chef d'établissement)

Proviseur

Gestionnaire

8 parents d'élèves élus : Mme Malas – Mme Ayadi – Mme Alshiban – M. Khadij – Mme Benali – M.

Doghmi – Mme Corm – Mme Chaoul

8 enseignants désignés (un par niveau d'enseignement)

Conseil pédagogique (désigné par le chef d'établissement)

Sa composition exprime la représentation des différentes disciplines par la présence de professeurs assurant la représentation de différents niveaux et d'un professeur principal par niveau

Présidé par le chef d'établissement, il est composé de :

Lettres (Mme Moschetta-Mme Nouailhas), Hist-Géo (M. Bilaey), Mathématiques (M. Benyahia), Anglais (Mme Enjalbert), Arabe (M. Andreucci), SES (M. Karki), EPS (M. Plumejeau), Technologie (M. Latreche), SVT (Mme Redouane Chiha), Phys-Chimie (Mme Hedouin), Arts plastiques (Mme El Idrissi), Musique (M. Valdes), Vie scolaire (M. Mathis)

Conseil de discipline

Présidé par le chef d'établissement

Gestionnaire

CPE

2 représentants des enseignants du 2nd degré : M. Valdes – M. Benyahia

1 représentant des enseignants du 1^{er} degré : Mme Kalash

1 représentant administratif élu: Mme Tannous

2 représentants de parents élus : Mme Boujacli – Mme Bellato

2 représentants des élèves élus : M. Parczynski – Mlle Honein

Conseil de Vie Collégienne et Vie Lycéenne

Le scrutin se fait au suffrage direct de l'ensemble des élèves de 4^{ème}/3^{ème}/lycée. Les élèves proposent des projets et des choix de dépense.

10 adultes et 10 élèves (CVC/CVL) :

Proviseur

Gestionnaire

CPE

2 représentants des enseignants du 2nd degré (ou 2 enseignants volontaires): Mme Hedouin – M. Bossart (suppléants : Mme Nouailhas – Mme Moschetta)

1 représentant administratif élu : M. Poirier

2 représentants de parents élus : Mme Boujacli – Mme Bellato

2 personnels de vie scolaire : Mme Haddad – M. M'Backe

10 élèves élus : HONEIN Gaëlle (TS) ; ABDULSAMAD Mona (TS) ; MOUBARAK Sophia (TS) ; PARCZYNSKI Milo (TS) ; AL BINFALLAH Isarra (1^{ère} A) ; MOKHTAR Ibrahim (1^{ère} B) ; RAAD Kayla (2A) ; KAADI TIA Maria (3A) ; GAITH Sara (3A) ; FAWAZ Judy (4A)

Conseils de classe du 2nd degré

Le chef d'établissement sollicite le responsable de chaque liste de parents pour proposer des représentants en conseil de classe, soient 2 titulaires/2 suppléants.

Dans le cas où il s'avèrerait impossible de désigner des parents d'élèves élus pour toutes les classes, les sièges des délégués pourraient être attribués à des parents volontaires non élus.

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Objectifs et missions : fédérer les actions de prévention concernant la santé et la citoyenneté, mobiliser les adultes et les élèves, développer les partenariats, prévenir les comportements à risque.

Présidé par le CPE (par délégation du chef d'établissement) : M. Mathis

1 Infirmière

1 représentant des enseignants du 1^{er} degré : Mme Istambouli

1 représentant des enseignants du 2nd degré (ou 1 enseignant volontaire): Mme Chiha (suppléante : Mme El Idrissi)

2 représentants de parents élus : Mme Bardet – Mme Malas

2 représentants des élèves élus : Mlle Honein – Mlle Al Binfallah

Conseil école-collège

Le proviseur ou son adjoint (Directeur d'école) assure la présidence.

Professeurs de collège désignés par le proviseur, sur proposition du Conseil Pédagogique (4)

Professeurs des écoles désignés par le proviseur sur proposition du Directeur d'école, membres du conseil des maîtres (4).

Hors instances :

Commission uniformes :

Proviseur

Directeur école

CPE

Directeur « *House of Uniforms* »: M Jawat

Parents d'élèves : Mme Pluchet – Mme Malas – Mme Mechouet

Commission restauration :

Proviseur

Directeur d'école

Gestionnaire

Infirmière

Gérant « *Karamel* » : M. Marroun

Parents d'élèves : Mme Malas – Mme Pluchet – Mme Mechouet – Mme Bardet

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'installation des instances 2019 – 2020.

6/ Projets voyages scolaires

Voyage à Barcelone : modification tarif

Période du 16 au 23 novembre 2019

Classes concernées : 1^{ère}/term

Nombre d'élèves : 34

Destination : Barcelone

Mode de transport : Avion/bus

Accompagnateurs : M. Hassan – Mme Enjalbert

But du voyage : Préparation du DELE et découverte culturelle

Prix global : 582 BD par élève (au lieu de 550 initialement), dû à l'inscription individuelle au DELE

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à la modification de tarif.

Voyage Alpes (station Serre Chevalier): modification public cible

Le voyage voté en juin dernier était calculé pour une trentaine d'élèves qui s'étaient déclarés volontaires. Malheureusement, seuls 19 ont répondu favorablement à une inscription ferme. Le voyage tel qu'il est préparé a été proposé à un autre niveau de classe : le niveau 5^{ème}, qui n'a pas remporté suffisamment d'inscription pour se faire. Ce projet de voyage est par conséquent annulé.

Voyage Dubaï : Première Coupe du Monde Scolaire de Football AEFÉ-UNSS

Période du 4 au 8 février 2020

Classes concernées : 1 équipe fille 6^{ème}/5^{ème}

Nombre d'élèves : 12 élèves

Destination : Dubaï

Mode de transport : Avion/bus

Accompagnateurs : 2 (réfèrent : Mme Ibrahim)

But du voyage : participera à l'acquisition des valeurs éducatives et citoyenne du sport, vivre ensemble.

Placée sous le signe du dépassement de soi, de la solidarité et de l'égalité des chances, cette compétition souhaite impulser le sport scolaire français à travers le monde et en affirmer sa fonction sociale, par la promotion de la parité filles/garçons.

Prix global : 4510 BD (375 BD par famille)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'organisation de ce déplacement.

Voyage Normandie :

Période du 15 au 22 avril 2020

Classes concernées : CM2

Nombre d'élèves : 54

Destination : Bayeux

Mode de transport : Avion/bus

Accompagnateurs : 5 enseignants primaire + 1 infirmière

But du voyage : Classe patrimoine en lien avec les programmes d'histoire

Prix global : 28 090 BD (530 BD par famille)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'organisation de ce déplacement.

Voyage Paris : annule et remplace le voyage initialement prévu en Italie

Période du 17 au 23 avril 2020

Classes concernées : 4^{ème}

Nombre d'élèves :

Destination : Paris

Mode de transport : Avion/bus

Accompagnateurs : 2 (réfèrent : M. Bilaey)

But du voyage : Découverte du Paris moderne et contemporain

Prix global : 14 000 BD (500 BD par famille)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'organisation de ce déplacement.

Voyage JJJ:

Période du 15 au 20 juin 2020

Classes concernées : 2^{nde}

Nombre d'élèves : 6 (3 garçons – 2 filles)

Destination : Chicago

Mode de transport : Avion/bus

Accompagnateurs : 2 (réfèrent : M. Plumejeau)

But du voyage : Participation aux Internationaux de la Jeunesse. Challenge sportif et découverte culturelle

Prix global : 5110 BD (850 BD par famille)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'organisation de ce déplacement.

7/ Projet d'établissement – visite BQA

Le projet d'établissement 2019-2024 est en application, et en ligne sur le site internet de l'établissement. Les actions pédagogiques proposées y font systématiquement référence afin que chacun se l'approprié.

L'établissement fera l'objet d'une réévaluation de son classement. Actuellement classé GOOD et parmi les 10 meilleurs établissements privés de Bahreïn, les équipes se préparent pour une nouvelle visite. Le dossier « *Self-Evaluation form* » de 68 pages que les autorités bahreïniennes demandent de compléter est une vaste enquête très détaillée sur les personnels, les élèves, les résultats, le management, la gouvernance, et qui doit être envoyée avant le 30 octobre. L'inspection sur place est prévue avant fin décembre.

Mesdames Malas et Pluchet font état de leur expérience précédente en tant que parents d'élèves conviés lors de la précédente visite des équipes pour le BQA en 2017. Un échantillon de parents, tout comme des élèves, sont interrogés sur différents points.

8/ Préparation rentrée 2020

Structure prévisionnelle :

PS/MS/GS	2X3 = 6	6 ^{ème}	3 (sous réserve)
CP	2	5 ^{ème}	2
CE1	3	4 ^{ème}	2
CE2	3	3 ^{ème}	2
CM1	3	2 ^{nde}	2
CM2	3	1 ^{ère}	2
		Terminales	2
TOTAL	20	TOTAL	15

Cette année, seuls 4 élèves restent en liste supplémentaire pour le niveau MS. Si un élève inscrit venait à quitter l'établissement, une famille en liste d'attente serait immédiatement informée de la place libérée.

La structure reste la même pour la rentrée 2020. L'ouverture d'une classe supplémentaire peut être envisagée, à partir d'une quinzaine d'élèves en liste complémentaire pour un même niveau de classe.

Carte des emplois :

Postes vacants de Secrétaire de Direction (trilingue, maîtrise indispensable logiciels informatiques, expérimentée)

Frais de scolarité :

Mme le proviseur rappelle que le budget de l'établissement repose uniquement sur les frais de scolarité en termes de recettes et que l'établissement ne perçoit aucune indemnité ou subvention de la part de l'Etat français.

Depuis la rentrée 2016, respectant le décret royal, aucune augmentation des droits de scolarité n'a été appliquée. Pour information, l'inflation pour la seule année 2018 est de 3.3% et la TVA de 5% est apparue au 1^{er} janvier 2019.

Arguments suggérés :

- Faire face à des charges nouvelles liées à la restructuration immobilière de l'établissement :
- coût des intérêts de l'emprunt contracté sur 20 ans pour la construction du nouveau bâtiment

-maintenance pluriannuelle des 2 bâtiments
-maintenance d'installations techniques plus sophistiquées

▪ Faire face aux besoins d'équipement pédagogiques et liés au fonctionnement :
-investissements ou renouvellements mobiliers, documentaires, informatiques
-maintenance des investissements (réseau, licences, débit internet...)

▪ Ressources humaines et évolution de la masse salariale :
-revalorisation des salaires locaux
-création postes détachés et locaux
-conséquences de l'évolution des programmes (bac 2021)
-politique de formation continue des personnels

▪ Positionnement de l'établissement dans le paysage éducatif :
-coût de la politique de communication pour améliorer l'attractivité de l'établissement

Par ailleurs, les frais de scolarité incluent : les fournitures scolaires, les manuels de classe, les déplacements pour le sport et les différentes sorties scolaires, la certification Cambridge, des cours de soutien et stage intensif d'arabe, l'organisation des différentes cérémonies de fin d'année, etc.

Depuis le printemps dernier, le classement GOOD permettait à l'établissement d'envisager une augmentation des écolages allant de 5 à 10%. Contrairement à d'autres écoles, cette possibilité n'a pas été appliquée pour cette rentrée au lycée français, le règlement financier ayant déjà été arrêté et les familles non informées en amont.

Les parents d'élèves soulignent les difficultés grandissantes des familles compte tenu de la situation économique actuelle. Ils demandent à ce que soit faite une communication claire en amont à l'ensemble des parents d'élèves.

Au regard des éléments précités et prenant en compte la situation économique du pays, Mme le Proviseur propose une augmentation de 5% à la rentrée 2019.

Cette proposition sera soumise aux autorités locales pour accord avant mise en application.

Contre : 1

Abstentions : 5

Pour : 7

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'augmentation proposée pour la rentrée 2020.

9/ Décision Budgétaire Modificative

Dans le cadre d'un contexte de baisse des effectifs élèves et d'inflation, l'établissement enregistrera une baisse des recettes à hauteur de :

- 9 533.250 bhd pour les Droits de Scolarité
- 2 100 bdh pour les Droits d'inscription
- 7 695.500 bdh pour les Droits de Restauration
- 8 632.500 bdh pour les Droits de Transport

A l'issue des votes concernant les voyages, l'établissement va enregistrer une augmentation des ressources Activités Périscolaires à hauteur de + 54 400 BHD.

10/ Questions diverses (déposées au secrétariat de Direction avant le 18 octobre 2018 à 15h)

Représentants parents

7 questions reçues – 4 retenues car certaines relèvent d'autres instances

Les questions non retenues seront abordées avec les représentants de façon plus informelle ou dans les commissions appropriées

- Accompagnement personnalisé en 6^{ème} : quelle organisation ?

Réponse : Depuis la réforme du collège de 2015, l'accompagnement personnalisé (AP) comme les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), sont des enseignements complémentaires. Ce sont des modalités d'enseignement destinées à tous les élèves du collège, de la sixième à la troisième. L'AP vise à soutenir la capacité à apprendre et à progresser. Quelles que soient les formes retenues, il repose sur les programmes d'enseignement, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 2 « *les méthodes et outils pour apprendre* ». Il peut concerner notamment :

- une remise à niveau en cas de difficultés importantes,
- un accompagnement du travail de l'élève en développant son autonomie, l'acquisition de méthodes de travail,
- un renforcement de sa culture générale.

C'est à chaque établissement de décider de quelles matières il s'agit. A Bahreïn, les 2 disciplines identifiées pour l'AP en conseil pédagogique sont le français et les mathématiques. Ces heures généralement assurées par un professeur de la classe de l'élève sont identifiées dans l'emploi du temps, mais peuvent se faire à des temps différents de la semaine ou de l'année en fonction de la progression des séances.

- Accompagnement à l'orientation : Existe-t-il un conseiller d'orientation qui aide les élèves à construire leur projet ?

Réponse : L'accompagnement à l'orientation s'effectue depuis la classe de 6^{ème} jusqu'à la terminale. C'est le parcours Avenir des élèves où différentes actions jalonnent la scolarité afin d'aider l'élève dans sa vision du monde professionnel et dans ses choix. A l'étranger, il n'y a pas de Conseiller d'Orientation Psychologue dédié à l'accompagnement des élèves en présentiel. Dans le cadre de la réforme du lycée, l'accompagnement à l'orientation est mis en œuvre pour les classes de seconde sous forme d'accompagnement personnalisé à hauteur de 54h annuelles. Une continuité propre au lycée français de Bahreïn a été choisie en attribuant une heure quinzaine dédié à cet accompagnement en 1^{ère} et une heure hebdomadaire en terminale. Mais il s'appuie surtout sur un dialogue entre les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives. Le professeur principal en est le principal interlocuteur. Par ailleurs, toutes les aides de ressources en ligne sont données aux élèves : onisep.fr, monorientationenligne.fr, horizon2021.fr... Des conseillers disponibles gratuitement auprès de l'Onisep communiquent avec les élèves par téléphone, mail ou tchat. Le service de l'enseignement supérieur de l'Ambassade peut aussi conseiller les élèves. Toutes les informations utiles sont en ligne sur le padlet spécial orientation proposé par le CDI.

- Infirmerie : Quel est le nouveau fonctionnement et l'organisation du service infirmerie ?

Réponse : Un service infirmerie est ouvert au lycée français MLF de Bahreïn et couvre l'intégralité de l'horaire scolaire du dimanche au jeudi. Deux infirmières travaillent en collaboration de manière à ce que toutes les urgences soit prises en charge sans délai. Mme le Proviseur rappelle que le fonctionnement de l'infirmerie est visible de tous sur le site internet du lycée et indique qu'une note est en ligne concernant le bon usage de l'infirmerie. L'infirmerie scolaire a des missions spécifiques bien définies concernant la prise en charge des accidents scolaire ou les états médicaux aigus. Les parents sont informés de chaque passage soit par mail, soit par téléphone. En cas d'accident grave, l'élève est transporté d'urgence à l'hôpital et la famille est immédiatement prévenue. Tous les

personnels d'accueil et de vie scolaire sont formés aux premiers secours et appliquent le protocole d'urgence affiché dans toutes les salles.

- Tablettes/ordinateurs élèves : quelle utilisation et quel contrôle d'utilisation dans l'enceinte de l'école ?

Réponse : Le dispositif BYOD (Bring Your One Device) est adopté au second degré depuis le 1^{er} septembre 2019. Ce dispositif donne actuellement toute satisfaction car les élèves ne rencontrent plus de problèmes de manuels numériques, de lenteur dans les téléchargements, de dysfonctionnements liés à la vétusté des anciennes tablettes. Néanmoins, leur ordinateur devient de fait leur outil de travail et bon nombre d'élèves souhaitent en faire usage en dehors des heures de cours, parfois pour travailler, parfois aussi pour se détendre à la pause méridienne. Une tolérance est alors accordée dans les espaces contrôlés comme le foyer des élèves ou le CDI sous couvert de surveillance des adultes. Les risques liés aux sites internet malveillants sont toutefois limités et nous invitons chaque parent à installer un contrôle parental sur l'appareil de leur enfant. Pour des questions de partage en classe avec le tableau interactif où le poste enseignant peut se connecter avec le matériel de l'élève, il n'est pas envisageable de séparer la connexion wifi entre élèves et personnels.

Représentants des personnels

8 questions reçues - 1 retenue après compilation

Les questions non retenues seront abordées avec les représentants de façon plus informelle ou dans les commissions appropriées

- Activités Extra Scolaires (AES) : comment faire pour rendre les AES plus attractives pour les élèves ?

Réponse : Pour la 1^{ère} année, l'offre des AES a été affichée annuellement afin d'améliorer la lisibilité sur l'ensemble de l'année. Faute de candidat, 1 activité n'a pas ouvert (lecture d'histoires). En revanche, les AES théâtre, cinéma, petits scientifiques, activité langage font recette avec entre 9 et 13 élèves inscrits. Les autres sont ouvertes avec entre 4 à 7 élèves. Pour la prochaine publication, un descriptif de l'action sera intégré à chaque offre afin d'éclairer et faciliter le choix des élèves et leurs parents.

Fin de Conseil d'établissement : 18h15